

Sommaire

- Ouverture de l'Assemblée générale mixte 2023,
 - Thierry Blandinières, Président du Conseil d'administration
- Principaux faits marquants
 - Moez-Alexandre Zouari, Directeur général
- Résultats financiers de l'exercice clos le 30 juin 2023 et perspectives
 - Valery Duvacher, Directeur administratif et financier
- Engagements et perspectives RSE
 - Guillaume Darrasse, Directeur général délégué
- Rapports des Commissaires aux comptes
 - Willy Rocher, Ernst & Young & Autres
 - Laurent Bouby, Grant Thornton
- Questions / Réponses
- Présentation et vote des résolutions
 - Nora Lalaoui, Responsable juridique Groupe



OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Thierry Blandinières

Président du Canacil d'adm

Président du Conseil d'administration





TERACT

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

Moez-Alexandre Zouari Directeur général





✓ Faits Marquants 2022-2023

Août 2022: InVivo Retail et 2MX Organic s'allient pour créer et coter TERACT





 Décembre 2022: Acquisition de Boulangerie Louise et Grand Marché La Marnière





 Poursuite de la génération de cash dans un environnement 2022-2023 particulièrement inflationniste et marqué par les contraintes sur le pouvoir d'achat



RESULTATS FINANCIERS ET PERSPECTIVES

Valéry Duvacher Directeur administratif et financier



✓ Chiffres financiers clés 2022-2023 Préambule aux chiffres clés

 Non-comparabilité des comptes en raison des décisions de changement de date de clôture de l'exercice intervenues en 2022.

Chiffres financiers clés 2022-2023 Chiffre d'affaires

- Chiffre d'affaires consolidé: 902,1 M€, +10,9% vs 2021-2022 (12 mois) dont -1,9% en données comparables⁽¹⁾
- Chiffre d'affaires Jardinerie/Animalerie de 808,6 M€ +1,7% dont -1,8% en comparable:
 - Poursuite des tensions macroéconomiques
 - Accélération de la pénétration des marques exclusives: +5 points vs 30 juin 2022 à 20,6% du chiffre d'affaires des magasins intégrés
 - Poursuite de la croissance de Gammvert.fr et Jardiland.com, en lien avec le plan digital
- Chiffre d'affaires Alimentaire de 93,5 M€
 - Intégration de Boulangerie Louise et de Grand Marché la Marnière et de leurs équipes
 - Refonte de l'offre de Boulangerie Louise (boulangerie & snacking)

(en M€)	2022-2023 12 mois	2021-2022 9 mois ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	902,1	648,9
EBITDA ajusté ⁽³⁾	67,5	68,9
En % du chiffre d'affaires	7,5%	10,6%
Résultat opérationnel courant	2,1	26,3
Résultat net part du groupe	(106,6)	12,0
Free cash flow ⁽⁴⁾	56,8 ⁽⁵⁾	16,2

⁽¹⁾ Périmètre constant en retraitant de l'ensemble des variations de périmètre.

5) Retraité du décaissement de frais exceptionnels liés à l'opération de rapprochement pour 11 M€.



²⁾ Les états financiers consolidés de TERACT sur l'exercice 2021-2022 sont d'une durée de 9 mois (1er octobre 2021-30 juin 2022) du fait du changement de date de clôture d'InVivo Retail intervenu en 2022.

⁽³⁾ Défini comme le résultat opérationnel courant (ROC) augmenté de l'annulation des charges (ou produits) liés aux dépréciations ou dotations aux amortissements (ou reprises de dotations) des immobilisations.

⁽⁴⁾ Déterminé à partir du flux net de trésorerie lié à l'activité, augmenté des cessions et réductions d'immobilisations corporelles et incorporelles et après déduction des investissements en immobilisations corporelles et incorporelles.

Chiffres financiers clés 2022−2023 EBITDA

- **/ EBITDA ajusté** : 67,5 M€
 - Hausse des coûts de l'énergie, en partie compensée par le plan de sobriété énergétique: -30% d'énergie économisée grâce à la plateforme de management de la consommation d'électricité
 - Coûts liés à la bonne intégration des sociétés nouvellement acquises et de leurs équipes
 - Hausse significative des coûts d'achats, répercutée tardivement et de façon limitée dans les prix de vente dans un souci de préservation du pouvoir d'achat
- Taux de marge d'EBITDA ajusté de 7,5%

(en M€)	2022-2023 12 mois	2021-2022 9 mois
Chiffre d'affaires	902,1	648,9
EBITDA ajusté	67,5	68,9
En % du chiffre d'affaires	7,5%	10,6%
Résultat opérationnel courant	2,1	26,3
Résultat net part du groupe	(106,6)	12,0
Free cash flow	56,8	16,2

Chiffres financiers clés 2022-2023 Résultat net ■ Chiffres financiers clés 2022-2023 ■

- Résultat net part du groupe : (106,6) M€, après:
 - Eléments non courants pour (92,7) M€, dont la comptabilisation en 2022-2023 d'une charge sans impact sur la trésorerie de (91,4) M€ liée au coût d'accès indirect à une cotation dans le cadre du rapprochement de InVivo Retail avec le SPAC 2MX Organic
 - **Résultat financier** de (17,6) M€
 - Charge d'impôt de (2,3) M€
 - Résultat net des activités abandonnées de 3,2 M€ en lien avec la politique de rotation des actifs non stratégiques

(en M€)	2022-2023 12 mois	2021-2022 9 mois
Chiffre d'affaires	902,1	648,9
EBITDA ajusté	67,5	68,9
En % du chiffre d'affaires	7,5%	10,6%
Résultat opérationnel courant	2,1	26,3
Résultat net part du groupe	(106,6)	12,0
Free cash flow	56,8	16,2

Chiffres financiers clés 2022-2023 Free Cash Flow & Dette financière nette

- Free cash flow: 56,8 M€
 - Focalisation des priorités financières sur la génération de cash
 - Saine gestion des coûts et des stocks
 - Capex : (33,4 M€) préservés et rigoureusement sélectionnés

(en M€)	2022-2023 12 mois	2021-2022 9 mois
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	83,6 ⁽¹⁾	32,4
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(29,0)	(25,2)
Cessions et réductions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2,3	9,0
Free cash flow	56,8	16,2

- Dette financière nette : 447,4 M€ en hausse en lien avec:
 - Développement de l'Alimentaire avec les acquisitions de Boulangerie Louise et Grand Marché La Marnière
 - Impact de la consolidation de Boulangerie Louise et Grand Marché La Marnière en terme de loyers (IFRS16)

(en M€)	2022-2023	2021-2022
Dettes à moyen et long terme	468,8	377,8
Dont dette vis-à-vis d'InVivo Group, maison-mère de TERACT	222,8	160,0
Dont dette locatives (IFRS 16)	225,0	216,4
Trésorerie nette	21,4	25,1
Dette financière nette	447,4	352,7

⁽¹⁾ Retraité du décaissement de frais exceptionnels liés à l'opération de rapprochement pour 11 M€

✓ Perspectives opérationnelles et financières 2023-2024 (1/2)

- Contexte de tensions macroéconomiques persistantes au 2nd semestre 2023 (ler semestre de l'exercice 2023-2024 de TERACT), et d'incertitudes sur leur évolution au ler semestre 2024 (2nd semestre de l'exercice 2023-2024 de TERACT)
- Poursuite des actions prudentes visant à limiter les effets de **l'inflation** et de la baisse du pouvoir d'achat tout en améliorant la saisonnalité de son modèle pour générer de la **croissance**
- Ouvertures de nouveaux magasins, en particulier en boulangerie-snacking (une dizaine à ouvrir d'ici juin 2024), pour faire croître le chiffre d'affaires dans un secteur où les marges et les perspectives de croissance restent élevées avec également un important potentiel de maillage territorial
- Déploiement continu des **marques propres en jardinerie** avec pour cible une hausse de leur taux de pénétration de 2 à 3 points à **24% du chiffre d'affaires** des magasins intégrés en 2023-2024
- Poursuite de la bonne gestion et de l'optimisation du parc avec notamment le développement continu du modèle de franchise

✓ Perspectives opérationnelles et financières 2023-2024 (2/2)

- **Modèle omnicanal attractif et leader** dans le secteur en France, s'appuyant sur des sites de e-commerce rénovés et sur des magasins remis au cœur de la stratégie digitale par le reversement du chiffre d'affaires concerné
- Poursuite de la politique de **gestion stricte des coûts**, en particulier énergétiques, et finalisation de l'intégration des sociétés acquises durant l'exercice écoulé
- ✓ Tenant compte de ces éléments, et sans nouvelle dégradation de l'environnement, projection par TERACT d'un chiffre d'affaires 2023-2024 de 900-950 M€
- Poursuite du contrôle des coûts et des stocks qui devrait continuer à bénéficier à la génération de free cash flow, tout en maintenant un niveau de Capex permettant de poursuivre le bon développement de la société
- Dans la lignée des projets de l'exercice écoulé, ouverture de TERACT à des **alliances de bon sens**, s'inscrivant dans une logique de **croissance**, d'amélioration de la **marge**, et d'intégration **amont-aval** avec le groupe InVivo

✓ Perspectives opérationnelles et financières 2024-2025

- Compte tenu des **incertitudes prévalentes sur l'environnement macroéconomique** et affectant l'ensemble des marchés, TERACT **fait le choix à ce stade de suspendre les** perspectives communiquées à l'occasion de son introduction en bourse.
- Cependant la poursuite de la stratégie de TERACT, telle que mentionnée plus haut et l'accélération de ses projets de développement, devraient lui permettre de continuer à faire croître de façon significative son chiffre d'affaires, son EBITDA ajusté, sa marge et, par conséquence, son free cash flow.

ENGAGEMENTS ET PERSPECTIVES RSE

Guillaume Darrasse Directeur général délégué





TER/CT

Une raison d'être porteuse des valeurs et des actions du Groupe

- Fort du constat de la **nécessité croissante de revoir en profondeur les modes de production et de consommation** humains, TERACT s'est doté dans le cadre de la Loi PACTE d'une **raison d'être** en accord avec son ambition de **redéfinir le futur de la distribution** dans ses secteurs d'activité : « agir pour que chacun accède aux bienfaits de la nature »
- Il s'agit ainsi pour **la société, ses collaborateurs et l'ensemble de ses parties prenantes**, d'un engagement fort à construire, diffuser et rendre accessible au plus grand nombre et dans tous les territoires, une offre de produits et de services responsables et de promouvoir un lien puissant et durable avec la nature
- Conformément à ses engagements et sur la base de cette raison d'être, TERACT va proposer à son Assemblée générale réunie ce jour le changement de son statut en société à mission, qui lui donnera les moyens de déployer concrètement les 3 piliers de sa stratégie RSE et les 8 engagements et objectifs à réaliser d'ici à 2030 qui en découlent.

3 piliers stratégiques de la RSE



Produits

Construire une **offre de produits et services sains et responsables** et y donner accès

- Innover et éco-concevoir les produits et services
- Développer une offre alimentaire durable permettant l'accès à une alimentation saine, variée et équilibrée
- Garantir la traçabilité et la transparence des informations vis-à-vis des consommateurs
- Promouvoir les offres de produits et services responsables et les rendre accessibles au plus grand nombre et au meilleur rapport valeur / prix



Activités

Conduire les activités selon les pratiques respectueuses du bien être des Hommes et de l'environnement

- Réduire les émissions de GES et la dépendance énergétique
- Adapter les activités au dérèglement climatique
- Préserver les ressources naturelles et la biodiversité et lutter contre toute forme de gaspillage dans l'ensemble des opérations



Parties prenantes

Mobiliser les collaborateurs et les parties prenantes sur les territoires pour atteindre l'ambition sociétale du groupe et répondre aux nouvelles attentes de consommation

- Développer les compétences des collaborateurs et mobiliser les partenaires pour les rendre acteurs du déploiement de la stratégie RSE
- Agir avec éthique et responsabilité sur l'ensemble de la chaine de valeur en favorisant la santé et la sécurité des hommes ainsi que la diversité et l'égalité professionnelle
- Sensibiliser les clients aux enjeux sociétaux et environnementaux, les accompagner et les responsabiliser dans leur lien avec la nature et le vivant
- Construire avec les fournisseurs des filières durables pour contribuer au soutien et à la vitalité des territoires, préserver leur richesse et perpétuer les savoir-faire



Engagement sur des cibles RSE fortes d'ici à 2030

	Résultats 2022-2023 ⁽¹⁾
D'ici à 2025, 80% de nos marques propres exclusives à impact positif Produits et emballages	54,4%
D'ici à 2025, réduction de 50% du taux de fréquence des accidents du travail vs 2020 (i.e. TF 15 vs 30)	27,8
D'ici à 2030, reduction de 46% des émissions de GES (scopes 1 & 2) vs. 2019-2020	-47,6% ⁽²⁾
D'ici à 2030, 10% d'économies d'eau par rapport à 2022-2023	250 503 m ³
D'ici à 2030, 70% des déchets triés et valorisés	59%
D'ici à 2030, 100% des magasins labellisés bien être animal	35,5%
D'ici à 2025, 50% des managers issus de la promotion interne	14,7%
D'ici à 2025, 90% du végétal à marque propre exclusive de production française (hors serre chaude)	83%
dont 50% issus d'engagements filière	43%

Produits

Activités

Parties

prenantes

⁽¹⁾ Le périmètre des indicateurs 2022-2023 n'inclut pas les entités intégrées depuis le 1er décembre 2022, Boulangerie Louise et Grand Marché La Marnière. Il sera étendu pour le prochain exercice 2023-2024

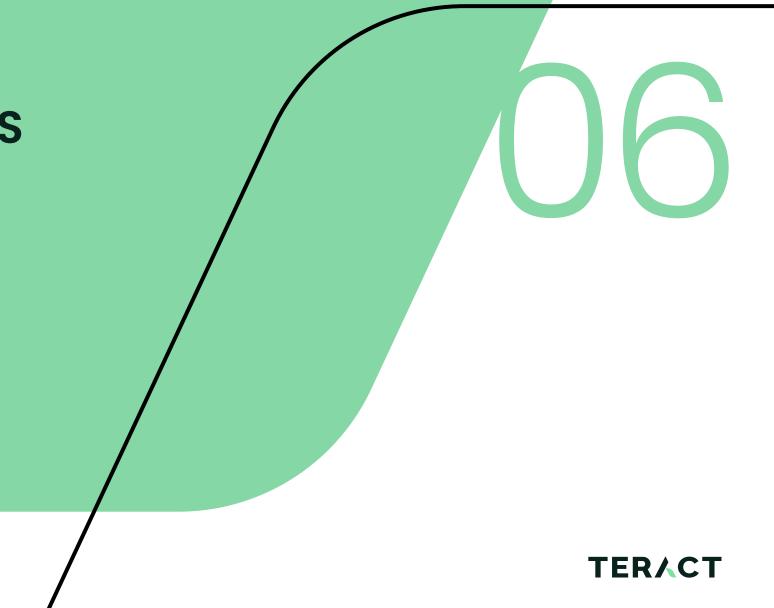
⁽²⁾ L'objectif de réduction est déjà atteint sur le périmètre Jardinerie/animalerie grâce à l'efficacité du plan pluriannuel d'efficacité et de sobriété énergétique de TERACT.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Willy Rocher, Ernst & Young & Autres Laurent Bouby, Grant Thornton



QUESTIONS / RÉPONSES



PRÉSENTATION ET VOTE DES RÉSOLUTIONS

Nora Lalaoui

Responsable juridique Groupe



PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2023

- Perte de 5 167 713 euros
- Absence de dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du CGI

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2023

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

- Affectation de l'intégralité de la perte de 5 167 713 euros au compte report à nouveau qui est ainsi porté de (218 660) euros à (5 386 373) euros
- Aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME RESOLUTION

Conventions réglementées

Approbation des conventions nouvelles mentionnées dans le rapport spécial des CAC

CINQUIEME RESOLUTION

Ratification de la cooptation de la société IMANES en qualité de membre du Conseil d'administration

- Cooptation par le Conseil d'administration du 29 juillet 2022 en remplacement de M.
 Gilles Piquet Pellorce
- Représentant permanent : Madame Soraya Zouari
- Durée du mandat restant à courir :
 - Soit jusqu'à l'issue de l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 et devant se tenir dans l'année 2024

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement de la société NJJ Capital en qualité de membre du Conseil d'administration

- Représentant permanent : Monsieur Xavier Niel
- Administrateur indépendant
- Durée: 3 années
 - Soit jusqu'à l'issue de l'AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement de la société Combat holding en qualité de membre du Conseil d'administration

- Représentant permanent : Monsieur Matthieu Pigasse
- Administrateur indépendant
- Durée: 3 années
 - Soit jusqu'à l'issue de l'AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

HUITIEME RESOLUTION

Nomination de Bpifrance Investissement en qualité de membre du Conseil d'administration

- Démission de ses fonctions de censeur
- Représentant permanent : Monsieur Louis Molis
- Durée: 3 années
 - Soit jusqu'à l'issue de l'AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

NEUVIEME RESOLUTION

Nomination de Sylvia Morvan-Sourdille en qualité de membre du Conseil d'administration

- Sur proposition d'InVivo Group, actionnaire majoritaire
- Durée: 3 années
 - Soit jusqu'à l'issue de l'AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

DIXIEME RESOLUTION

Constatation de la démission de la Société Mazars SA de son mandat de commissaires aux comptes titulaire

- Effet au 1er août 2022
- Ernst & Young est devenu depuis cette date, Commissaire aux comptes titulaire (aux lieux et place de Mazars SA)

ONZIEME RESOLUTION

Say on pay ex post (global)

- Approbation des informations mentionnées au 1 de l'article L.22-10-9 du Code de commerce
- Cf. Document d'enregistrement universel 2022-2023 (paragraphes 3.2.2 et 3.2.3)

DOUZIEME RESOLUTION

Say on pay ex post individuel de M. Thierry Blandinières, Président du Conseil d'administration

- Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 à Monsieur Thierry Blandinières, Président du Conseil d'administration depuis le 29 juillet 2022
- Cf. Document d'enregistrement universel 2022-2023 (paragraphe 3.2.2.1)

TREIZIEME RESOLUTION

Say on pay ex post individuel de M. Moez-Alexandre Zouari, Directeur Général

- Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 à Monsieur Moez-Alexandre Zouari, Directeur Général
- Cf. Document d'enregistrement universel 2022-2023 (paragraphe 3.2.2.2)

QUATORZIEME RESOLUTION

Say on pay ex post individuel de M. Guillaume Darrasse, Directeur général délégué

- Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 à Monsieur Guillaume Darrasse, Directeur général délégué depuis le 20 octobre 2022
- Cf. Document d'enregistrement universel 2022-2023 (paragraphe 3.2.2.3)

QUINZIEME RESOLUTION

Say on pay ex ante des administrateurs

- Approbation de la politique de rémunération des administrateurs
- Cf. Document d'enregistrement universel 2022-2023 (paragraphe 3.2.1.5)

SEIZIEME RESOLUTION

Say on pay ex ante du Président du Conseil d'Administration

- Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration
- Cf. Document d'enregistrement universel 2022-2023 (paragraphe 3.2.1.2)

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

Say on pay ex ante du Directeur général

- Approbation de la politique de rémunération du Directeur général
- Cf. Document d'enregistrement universel 2022-2023 (paragraphe 3.2.1.3)

DIX-HUITIEME RESOLUTION

Say on pay ex ante du Directeur général délégué

- Approbation de la politique de rémunération du Directeur général délégué
- Cf. Document d'enregistrement universel 2022-2023 (paragraphe 3.2.1.4)

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

Programme de rachat d'actions

Nombre maximal d'actions:

Prix maximum d'achat:

Montant maximal de l'opération:

• Durée:

10% du capital social

20 € par action

6 000 000 €

18 mois

VINGTIEME RESOLUTION

Autorisation en vue d'annuler les actions rachetées par la société

- Nombre maximal d'actions : 10% des actions composant le capital social au jour de la décision d'annulation
- Durée: 18 mois

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

Délégation de compétence pour augmenter le capital <u>avec maintien</u> du droit préférentiel de souscription

- Montant nominal maximal des actions : 233 000 €
- Montant nominal maximal des titres de créance : 300 millions €
- Plafonds indépendants
- Durée: 26 mois

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

Délégation de compétence pour augmenter le capital <u>avec suppression</u> du droit préférentiel de souscription par offre au public ou par offre publique d'échange

- Montant nominal maximal des actions : 233 000 €
 - o Montant imputable sur le plafond de la 28ème résolution (plafond global)
- Montant nominal maximal des titres de créance : 300 millions €
 - Montant imputable sur le plafond de la 23ème résolution (placement privé)
- Durée : 26 mois

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

Délégation de compétence pour augmenter le capital <u>avec suppression</u> du droit préférentiel de souscription par placement privé

- Montant nominal maximal des actions : 186 000 € et 20% du capital social par an
 - Montant imputable sur les plafonds des 22ème (offre au public) et 28ème résolution (plafond global)
- Montant nominal maximal des titres de créance : 300 millions €
 - Montant imputable sur le plafond de la 22ème résolution (offre au public)
- Durée: 26 mois

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

Délégation de compétence pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature

- Montant nominal maximal: 10% du capital social
 - Montant imputable sur le plafond de la 28ème résolution (plafond global)
- Durée : 26 mois

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION

Délégation de compétence pour augmenter le capital <u>avec suppression</u> de droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées

- Catégorie de personnes : des personnes morales de droit français, quelle que soit leur forme, titulaires d'un contrat de franchise à l'effet d'exploiter un ou plusieurs magasins sous l'enseigne « Gamm vert » ou « Jardiland »
- Montant nominal maximal des émissions : 70 000 €
 - Plafond indépendant
- Durée: 18 mois

VINGT-SIXIEME RESOLUTION

Autorisation en cas d'émission <u>avec suppression</u> du droit préférentiel de souscription, de fixer le prix d'émission

- Emissions décidées en application des 22ème (offre au public) et 23ème résolutions (placement privé)
- Limite: 10% du capital social par an
- Prix d'émission : au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 15%

VINGT-SEPTIEME RESOLUTION

Autorisation d'augmenter le montant des émissions

- Emissions décidées en application des 21ème (maintien du DPS), 22ème (offre au public), et 23ème (placement privé)
- Possible augmentation du nombre de titres dans les 30 jours de la clôture de la souscription, dans la limite :
 - De 15% de l'émission initiale et au même prix que l'émission initiale,
 - Et des plafonds fixés par l'assemblée

VINGT-HUITIEME RESOLUTION

Plafond global

- 233 000 euros
- Plafond global des augmentations de capital susceptibles de résulter des 22ème résolution (offre au public), 23ème résolution (placement privé) et 24ème résolution (apports en nature) de la présente assemblée.

VINGT-NEUVIEME RESOLUTION

Délégation de compétence pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

- Émission et attribution gratuite d'actions et/ou élévation du nominal des actions ordinaires existantes
- Montant nominal maximum: 233 000 €
 - Plafond indépendant
- Durée: 26 mois

TRENTIEME RESOLUTION

Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux

- Attribution d'actions ordinaires existantes ou à émettre
- Bénéficiaires:
 - o membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées
 - o mandataires sociaux éligibles
- Nombre maximal d'actions attribuables: 1% du capital social (dont 25 % maximum aux mandataires sociaux)
 - Plafond indépendant
- Période d'acquisition : 1 an minimum
- Durée cumulée des périodes d'acquisition & de conservation : 2 ans minimum
- · Durée: 38 mois

TRENTIEME-ET-UNIEME RESOLUTION

Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

- Emission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société
- Bénéficiaires: adhérents à un ou plusieurs PEE ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises qui lui sont liées
- Montant nominal maximal des émissions : 3% du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration
 - Plafond indépendant

52

TERACT

• Durée: 26 mois

TRENTIEME-DEUXIEME RESOLUTION

Adoption de la qualité de « Société à mission » et modifications corrélatives des statuts

Conformément à l'article 1835 du Code civil, la raison d'être de TERACT est :

agir pour que chacun accède aux bienfaits de la nature

Modification des articles 1 et 16.5 des statuts

TRENTIEME-TROISIEME RESOLUTION

Modifications des statuts afin de supprimer les mentions statutaires relatives aux actions de préférence

 Modifications des articles 7, 9, 11, 23 et de l'annexe 1 des statuts de la Société afin de supprimer les mentions instaurant des actions de préférence A (« Actions A) et/ou des actions de préférence B (« Actions B »), devenues obsolètes

TRENTIEME-QUATRIEME RESOLUTION

Modification de l'article 16.1 des statuts de la Société relatives à la suppression d'une mention redondante

Modification de l'articles 16.1 des statuts

TRENTIEME-CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Thierry Blandinières
Président du Conseil d'administration





TERACT

Avertissement

Cette présentation peut contenir des déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives se définissent par opposition aux faits historiques et concernent l'ensemble des prévisions relatives à (sans que cette liste soit limitative) :

- Des évênements futurs tels que des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs ;
- L'activité future tels que les résultats, la situation financière, la performance ou la stratégie de la société TERACT.

Les déclarations prospectives s'appuient sur les attentes et les hypothèses anticipées par la Direction de la société TERACT à la date de diffusion de cette présentation et elles ne sont valides qu'à la date où elles sont faites. Les investisseurs et/ou les actionnaires de la société TERACT sont alertés sur le fait de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations prospectives qui sont, par nature, soumises à des risques et incertitudes qui peuvent être identifiés ou non, et indépendants de la Société TERACT. Ces risques comprennent notamment ceux qui sont présentés au chapitre 4 « facteur de risques » du Document d'enregistrement universel approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 26 octobre 2023 sous le numéro R. 23 – 032 et consultable sur le site www.teract.com (rubrique investisseurs/publications). Par conséquent, les résultats ou les performances effectifs peuvent s'écarter sensiblement de ceux énoncés ou induits par ces déclarations prospectives.

La société TERACT ne s'engage en aucune façon à mettre à jour lesdites déclarations prospectives, sous réserve des exigences légales et réglementaires. Toutes les déclarations prospectives faites par ou pour le compte de la société TERACT sous soumises au présent avertissement.

